



**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
21 janvier 2008
Français
Original : arabe

**Assemblée générale
Soixante-deuxième session
Point 17 de l'ordre du jour
La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité
Soixante-troisième année**

**Lettres identiques datées du 18 janvier 2008, adressées
au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité
par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint un état récapitulatif des violations commises par Israël contre le Liban du 8 au 14 janvier 2008 (voir annexe).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de la soixante-deuxième session de l'Assemblée générale, au titre du point 17 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,
Représentant permanent
(*Signé*) Nawaf **Salam**



**Annexe aux lettres identiques datées du 18 janvier 2008
adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil
de sécurité par le Représentant permanent du Liban
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

**Violations, agressions et activités israéliennes
du 8 au 14 janvier 2008**

Violations terrestres

Le 9 janvier 2008, entre 19 h 59 et 20 h 17, deux chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de Rmaich, puis se sont dirigés vers le nord jusqu'à Jbail avant de prendre la direction du sud et de repartir en survolant Al-Naqoura.

- Entre 20 h 24 et 22 h 10, deux chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de Rmaich, puis se sont dirigés vers le nord jusqu'à Tripoli et ont effectué des vols circulaires au-dessus des régions du nord et du sud avant de repartir en survolant Bent Jbail.

Le 11 janvier 2008, entre 11 h 23 et 12 h 23, deux chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais au-dessus d'Alma ach-Chaab, puis se sont dirigés vers le nord jusqu'à Chekka. Ils ont ensuite effectué des vols circulaires entre Chekka et Beyrouth en survolant successivement la mer et la terre avant de repartir par la mer au large d'Al-Naqoura.

- Le même jour, à 21 h 20, un avion de reconnaissance israélien, se dirigeant vers le nord, a violé l'espace aérien libanais au large d'Al-Naqoura, puis a effectué un vol circulaire au large de Beyrouth et dans les régions du sud avant de repartir le lendemain, 12 janvier, à 2 h 10, par la mer au large d'Al-Naqoura.

Le 12 janvier 2008, entre 10 heures et 15 heures, un avion de reconnaissance israélien a survolé les régions d'Al-Qaraaoun, Sahmar, Libbaya, Qalaa et Al-Dellafi avant de prendre la direction du sud, puis de repartir en survolant Al-Naqoura.

- Entre 21 h 30 et 22 h 55, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais au large d'Al-Naqoura, puis s'est dirigé vers le nord jusqu'au littoral de Beyrouth et a effectué un vol circulaire au large de Beyrouth avant de prendre la direction du sud et de repartir par la mer au large d'Al-Naqoura.

Le 13 janvier 2008, à 10 h 59, six chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais, quatre au-dessus de Rmaich et les deux autres au-dessus des fermes de Chebaa. Ils ont ensuite effectué des vols circulaires au-dessus de Beyrouth et des régions du sud. Les six appareils sont ensuite repartis en survolant Kafr Kila, deux d'entre eux à 11 h 25 et les quatre autres à 11 h 55.

- Entre 12 heures et 12 h 30, deux chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais au-dessus de Rmaich, puis ont effectué des vols circulaires au-dessus de Beyrouth, de la Bekaa-Ouest et du sud avant de repartir en survolant Aytroune.
- À 23 h 44, un avion de reconnaissance israélien a violé l'espace aérien libanais au large de Tyr, puis a effectué un vol circulaire au large de Saida et de Tyr

avant de repartir le lendemain, 14 janvier, à 0 h 10 par la mer au large d'Al-Naqoura.

Le 14 janvier 2008, entre 11 h 17 et 12 h 45, deux chasseurs israéliens ont violé l'espace aérien libanais au-dessus d'Al-Khiam, puis se sont dirigés vers le nord jusqu'à Beyrouth. Ils ont ensuite effectué des vols circulaires entre Beyrouth et le sud avant de repartir par la mer au large d'Al-Naqoura.

Violations maritimes

Néant

Agressions terrestres

Le 8 janvier 2008, à 18 h 15, les forces de l'ennemi israélien ont braqué depuis leur cantonnement de Zaraït un projecteur pendant deux minutes et 15 secondes en direction des postes de Tarbikha et du triangle de Marouahine, tenus par l'armée libanaise.

- À 20 h 55, les forces de l'ennemi israélien ont braqué depuis leur cantonnement de Zaraït un projecteur pendant 20 secondes en direction du poste du triangle de Marouahine, tenu par l'armée libanaise.
- À 22 h 55, les forces de l'ennemi israélien ont braqué depuis leur cantonnement de Zaraït un projecteur pendant une minute et demie en direction de Jabal Blat et du triangle de Marouahine.

Le 9 janvier 2008, entre 8 h 30 et 9 h 30, deux blindés Merkava israéliens ont quitté leur poste au sud de Ramiye et ont pris la direction du poste situé face à Barkat Richa. Sur le chemin du retour, un des deux blindés s'est arrêté et a pointé son canon en direction d'un poste abritant une compagnie de l'armée libanaise à Jabal Blat. Le blindé a ensuite quitté les lieux et rejoint son poste.

- À 18 h 45, les forces de l'ennemi israélien ont braqué un projecteur pendant cinq secondes en direction du triangle de Marouahine.

Le 10 janvier 2008, à 19 h 4, une patrouille israélienne composée de trois véhicules Hummer a braqué un projecteur pendant 30 secondes en direction de la plaine de Maroun ar-Ras, puis pendant cinq secondes en direction du poste de la 11^e brigade.

- Entre 23 h 30 et minuit, une patrouille israélienne a braqué un projecteur en direction des véhicules qui empruntaient la route reliant Kafr Kila à Al-Adissa.

Le 14 janvier 2008, à 10 h 30, une patrouille pédestre israélienne composée de huit soldats et d'une jeep Hummer 2 s'est arrêtée face au poste de contrôle de la porte de Fatima tenu par la 10^e brigade. Les soldats israéliens ont proféré des injures à l'encontre des éléments tenant le poste, avant de partir à 11 h 55 en direction d'Al-Mtolle.